

ARCTOS
ACTA PHILOLOGICA FENNICA
NOVA SERIES · VOL. I.

COMMENTATIONES IN HONOREM

EDWIN
LINKOMIES

SEXAGENARII

A. D. MCMLIV

EDITAE



HELSINKI
KUSTANNUSOSAKEYHTIÖ OTAVA

INDEX

Y. M. Biese	Zwei Beiträge zur Geschichte der römischen Grammatik	9
Gudmund Björck	»Rhesos«	16
Patrick Bruun	The Consecration Coins of Constantine the Great	19
Erich Burck	Amor bei Plautus und Properz	32
Ingemar Düring	Aristotle the Scholar	61
A. Ernout	<i>Consensus — concertus — consentaneus</i>	78
R. Hakamies	<i>Tintinnabulum et equitium</i> dans le latin finlandais du moyen âge	80
U. Knoche	Der Gedanke der Freundschaft in Senecas Briefen an Lucilius	83
Heikki Koskenniemi	Cicero über die Briefarten (<i>genera epistularum</i>)	97
J. Marouzeau	Ordre des mots et realia	103
Eino Mikkola	»Pluralis rarior« bei Isokrates	108
Tauno F. Mustanoja	Latin and French Proverbs in the Fourteenth-Century MS. A. 2. 12. of Sidney Sussex College, Cambridge	123
Päivö Oksala	Über die Einstellung Ciceros zum lexikalischen Purismus	132
Gunnar Rudberg (†)	Kunstprosa und Hymnenstil	138
Torsten Steinby	L'Istituto Finlandese a Roma	145
Joh. Sundwall	Parallelismo fra Grecia ed Italia nelle migrazioni preistoriche	154

J. Suolahti	The Origin of the Poet Catullus	159
J. Svennung	<i>Numero = Nr.</i>	172
Holger Thesleff	᾽Ως ἀληθῶς und Verwandtes	184
Rolf Westman	Observatio critica ad Procli in Platonis Rem publicam commentarios (Vol. II, p. 113,10 Kroll)	190
Veikko Väänänen	Sur la préposition latine <i>de</i> marquant la notion partitive	192
Henrik Zilliacus	The Stolen Anchor	199

ORDRE DES MOTS ET REALIA

J. M a r o u z e a u

Nous avons tendance, dans nos enquêtes philologiques, à interpréter les faits sans quitter ce qui est le domaine propre de la langue, ou du moins de la pensée discursive qu'elle recouvre. S'agit-il par exemple des valeurs que confère à l'énoncé les procédés d'ordre des mots? Nous nous appliquons à déceler ces valeurs par le seul jeu du raisonnement. Etant donnée une phrase telle que: *Romani erant plerique Graecis litteris eruditi*, nous nous bornons à constater l'opposition entre *Romani* et *Graecis* pour justifier l'inversion qui met en relief *Graecis*.

Or, dans nombre de cas, cette explication interne est insuffisante, ou même impraticable: la justification d'un ordre donné doit être cherchée dans le domaine du réel; nous devons pour la découvrir faire intervenir les faits, les circonstances, les personnes ou les choses que met en cause l'énoncé.

— J'ai donné ailleurs (Mélanges P. Thomas, p. 512 et ss.) un exemple de la méthode qui nous est ainsi suggérée. Les Latins, contrairement à l'usage pratiqué dans l'onomastique urbaine, qui est de postposer l'adjectif au nom (*Via lata*), appellent *Sacra uia* la voie qui traversait longitudinalement le forum: c'est que la dénomination remonte à une époque très ancienne, où l'agglomération urbaine ne comportait pas un système de voirie organisé, et où *sacra* n'avait qu'une valeur de qualificatif, non technique; tracés plus récemment, le *Vicus sacer*, le *Vicus longus* ont reçu une dénomination conforme à la pratique ultérieure de l'urbanisme. De la même façon, la *Noua uia*, qui bordait très anciennement le forum, n'était qu'une route d'accès, désignée par un qualificatif antéposé, tandis que la *Via noua*, établie beaucoup plus tard, au temps de Caracalla, devait adapter sa dénomination à l'usage nouveau. C'est ainsi qu'en français une voie qui s'appellait la *Nowelle route* quand elle n'était qu'un chemin d'accès occasionnel prendra le nom de *Rue Newe* si elle s'intègre dans un système urbain.

— Un adjectif qui caractérise un objet d'après sa forme ou sa dimension se place normalement après son substantif (*navis longa*, *Roma quadrata*). Pourquoi les adjectifs *latus* et *angustus* sont-ils régulièrement antéposés quand ils s'appliquent à *clauus*, la bande dont s'orne éventuellement la tunique? C'est que ladite bande symbolise, comme on sait, la discrimination sociale entre ceux qui ont

droit au *laticlave* et ceux qui sont réduits à l'*angusticlave*; l'opposition entre les deux termes, souvent formelle dans le texte (ainsi chez Varron, *L.L.* IX, 79: *ut altera plagula sit angustis clavis, altera latis*), est presque nécessairement présente à l'esprit même lorsqu'un seul des termes est énoncé. On remarquera du reste que l'ordre adjectif — substantif est si bien fixé par l'usage qu'il est à la base des composés *laticlavus* et *angusticlavus*.

— Un adjectif ethnique est normalement postposé à son substantif: *ager Gallicus*, *equites Hispani*, *uicus Tuscus*, et cet ordre est fixé dans la locution *populus romanus*. Comment concilier ce fait avec l'observation, fondée sur maints exemples, que dans les textes littéraires l'adjectif *romanus* prend place habituellement devant son substantif? Il y a là l'effet du préjugé national qui pousse le Romain à prêter à son propre ethnique une valeur éminente, donc à le mettre en valeur par antéposition; ainsi dans les expressions fréquentes *romana uirtus*, *romani milites*, *romana disciplina*... Le résultat est que l'ordre expressif est ici le plus fréquent.

— Si pour déterminer la place de l'adjectif dans l'énoncé de l'appartenance à une personne on dépouillait par hasard les livres XII et XIII de la Correspondance de Cicéron avec Atticus, on arriverait à cette conclusion que l'adjectif d'appartenance se place régulièrement devant son substantif. Or il est bien connu que c'est là au contraire l'ordre exceptionnel, et par là significatif, comportant une insistance sur la personne. C'est qu'en fait dans cette partie de la Correspondance il est souvent question d'un achat de terrain sur lequel Cicéron consulte Atticus; ainsi XII, 19, 1: *Cogito... hortos aliquos parare...*; XII, 21, 2: *De hortis effice aliquid*. Et il hésite entre divers projets: jardins de Drusus, de Lamia, de Silius, de Cotta, de Scapula...? Aussi est-ce le nom du possesseur actuel et vendeur éventuel qui occupe sans cesse l'esprit de Cicéron et est proposé à l'attention de son correspondant; d'où l'ordre à peu près constant: XII, 25, 2 *Drusianis hortis*; XIII, 12, 4 *Scapulanis hortis*; XIII, 33^a, 1 *Scapulanos hortos*.

— Dans le même ordre d'idées, si l'on dressait d'après Cicéron une statistique des formules par lesquelles sont mentionnées des guerres, on s'apercevrait qu'au lieu de l'ordre normal du type *De bello Gallico*, on trouverait presque constamment l'ordre inverse, qui a pour effet de mettre en relief l'adjectif. L'explication de l'anomalie est aisée: au cours de la carrière de Cicéron, la guerre est à l'état permanent sur tous les fronts; comment dès lors parler d'une guerre sans bien spécifier de laquelle il s'agit? La place de l'adjectif dans les expressions: *Phocicum bellum* (Fam. V, 12, 2), *Parthicum bellum* (Fam. XII, 19, 2; Att. VI, 1, 14; VII, 1, 2; XIII, 27, 1), *Britannicum bellum* (Att. IV, 17, 6), *Italicum bellum* (Fam. V, 12, 2),

Alexandrinum bellum (passim), a, peut-on dire en y mettant quelque complaisance, la valeur d'un document d'histoire.

— L'adjectif qui caractérise par rapport à une fonction, à une situation sociale, à une organisation politique, se met normalement en seconde place: *uir consularis, homo patricius, ordo senatorius, comitia curiata, ius ciuile, habitus seruilis*; il passe en première place si l'on a des raisons de le mettre en relief, ainsi pour marquer une opposition: Cic. *Ad Att.* IX, 9, 3 *Iste sordidissimus, qui consularia comitia a praetore ait haberi posse* (opp. *consul — praetor*). Des lors on voit pourquoi, même en l'absence de toute opposition explicite, la titulature des empereurs présente régulièrement cet ordre pour les formules *proconsulare imperium* et *tribunicia potestas*: elles constituent l'énoncé des deux attributions complémentaires sur lesquelles repose le pouvoir impérial, l'une ne se concevant pas sans la considération de l'autre.

— Lorsqu'on exprime une dépendance, une attribution par l'emploi d'un génitif adnominal, celui-ci est d'ordinaire postposé à son appartenant; ainsi dans la langue de la politique: *acta senatus, concilium plebis* . . . Pourquoi a-t-on l'ordre inverse dans les formules, souvent figées en un juxtaposé: *senatus consultum* (Cic. *De diu.* I, 2, 4; *Pro Sest.* 22, 50; *Phil.* I, 15, 12, etc.) et *plebis scitum* (exception rarissime chez Tite-Live XXII, 26, 4 *scitum plebis*)? Parce que ces deux termes ne s'emploient guère sans comporter une opposition, soit exprimée comme dans l'expression fameuse: *plebis scita iniuncta patribus*, soit latente, en conséquence du conflit perpétuel entre le sénat et la plèbe, et en particulier du fait qu'une *rogatio* du *concilium plebis* ne prenait force exécutoire que ratifié sous la forme du *plebis scitum* par un acte du sénat (*senatus sententia* ou *patrum auctoritas*).

— La place de l'adjectif ordinal, qui énonce une numérotation, donc un classement, est normalement après son substantif, du moins quand il s'agit d'expressions techniques, de caractère arithmétique, telles que le compte de l'heure, le chiffre d'une légion; ainsi le type *hora tertia* est constant chez César *B.G.* et aussi, à peu près, chez son continuateur du livre VIII. Pourquoi donc le même César, quand il s'agit des heures de nuit, comptées par veilles, emploie-t-il constamment l'ordre *tertia uigilia*? La réponse est fournie par une considération d'ordre militaire. César se sert ordinairement des heures de jour pour dater, sans plus: telle chose s'est faite à la septième, à la huitième heure; une heure de jour n'est pas significative par elle-même. Une heure de nuit l'est au contraire, parce qu'il est de grande conséquence que telle opération soit faite ou dès le début de la nuit, ou surtout avant la fin de la nuit, c'est-à-dire, comme nous disons plutôt: dès avant le jour. Il est remarquable en effet que les mentions

de veilles se rapportent presque toujours aux deux dernières (*tertia* et *quarta*), le sens du chiffre étant précisé par l'adjonction de la préposition *de*: «dès la troisième» (*de tertia vigilia* I, 12, 2; I, 21, 2; IV, 9, 1); «dès la quatrième veille» (*de quarta vigilia* I, 21, 3; I, 40, 13; I, 41, 4).

— Quand on fait un compte de milliers, il s'agit d'ordinaire chez les historiens soit d'une distance (*milia passuum*) soit d'un effectif (*hominum, militum, equitum milia*). Comment se fait-il que l'objet de compte soit régulièrement postposé s'il s'agit de pas, et antéposé s'il s'agit d'individus? C'est qu'une distance ne saurait être comptée que par pas, au point que *milia* à lui tout seul signifie «mille pas»; aucune raison donc de mettre *passuum* en position forte. Au contraire, il est très nécessaire d'indiquer nettement ce qu'est l'unité de compte s'il s'agit d'hommes, qui peuvent être des soldats, des cavaliers, des fantassins, des prisonniers...; le nom est donc alors habituellement en position forte; ainsi: *B.G.* I, 25, 6; 26, 4; 27, 4; 48, 5; II, 28, 2; 33, 5 etc. La raison est bien plus apparente encore quand on fait un dénombrement: ainsi *B.G.* I, 29, 2: *Summa erat... Heluetiorum milia CCLXIII, Tulingorum milia XXXVI, Latobiorum XIV, Rauracorum XXIII Boiorum XXXII*; comme dans le tour de syntaxe différente II, 4, 9: *Ambianos X milia, Morinos XXV milia, Menapios VII milia*, etc.

On pourrait pousser beaucoup plus loin les enquêtes de ce genre.

Pourquoi *legio* est-il le plus souvent précédé du cardinal chez Cicéron (dans les *Lettres à Atticus* 6 fois sur 9) et chez César (*B.G.* 13 fois sur 21), tandis que *cohors* en est habituellement suivi (resp. 8 fois sur 10, 5 fois sur 7)?

Pourquoi l'ordinal indiquant le numéro de la légion est-il aussi bien antéposé que postposé chez César (9 exemples de chaque construction) alors qu'il est régulièrement postposé (11 exemples sur 12) chez son continuateur de livre VIII?

Pourquoi César dit-il: *mons Iura* (*B.G.* I, 2, 3), *mons Ceuenna* (VII, 56, 2), *mons Vosegus* (IV, 10, 1), et toujours *Pyrenaei montes* (7 exemples dans le *B.G.*)?

Pourquoi *flumen Rheni* (I, 1, 6), *flumen Rhenus* (I, 2, 3; I, 53, 1), *flumen Rhodanus* (*ibid.*), *flumen Arar* (I, 12, 2; I, 16, 3) et toujours *Garumna flumen* (I, 1, 2; I, 1, 5; I, 1, 7)?

Quel ordre — et quelle constance — introduire dans les dénominations des collines de Rome? Pourquoi dit-on habituellement *mons Esquilinus*, et inversement *Caelius mons* (d'où le substantif *Caelimontium* et l'adjectif *Caelimontanus*)? La question serait-elle liée à une autre, non moins embarrassante, celle qui a trait à l'emploi habituel de *mons* pour certaines de ces collines, et de *collis* pour les autres?

A d'autres de répondre. Pour le présent, je ne veux que souligner l'intérêt de ces sortes de recherches. D'une part, elles nous ménagent des vues sur les réalités historiques, et nous rappellent que la philologie ne doit pas se cantonner dans le domaine de la langue. D'autre part, elles nous enseignent que, pour ce qui est de l'ordre des mots en particulier, il faut se méfier des statistiques globales non discriminées, puisque le jeu des *realia* peut faire que l'ordre rare représente la norme et l'ordre fréquent l'exception. Il y a là l'occasion de fixer une règle de méthode, faute de laquelle toute recherche risque d'être faussée par la base.